



PLAN DE CONVERGENCE

**POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE CENTRALE**

2015-2025

CHAINE DE RESULTATS ET D'INDICATEURS

Juillet 2014

Le Plan de Convergence se décline en six (6) axes prioritaires d'intervention et trois (3) axes transversaux.

Les axes prioritaires d'intervention sont :

- (i) **Harmonisation des politiques forestières et environnementales;**
- (ii) **Gestion et valorisation durable des ressources forestières;**
- (iii) **Conservation et utilisation durable de la diversité biologique;**
- (iv) **Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification;**
- (v) **Développement socio-économique et participation multi-acteurs ;**
- (vi) **Financements durables.**

Les axes transversaux sont :

- (i) **Formation et renforcement des capacités ;**
- (ii) **Recherche-développement ;**
- (iii) **Communication, sensibilisation, information et éducation.**

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

Axe prioritaire d'intervention 1 : Harmonisation des politiques forestières et environnementales

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impact direct/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de Résultats
1.1 Actualiser, harmoniser et mettre en œuvre les politiques forestières et environnementales	1.1 D'ici 2025, tous les pays d'Afrique Centrale sont dotés de politiques et législations forestières et environnementales, et des cadres institutionnels appropriés, en cohérence avec les politiques sectorielles et intégrant les directives COMIFAC et les Accords régionaux et internationaux.	1.1.1 Respecter les engagements pris dans le cadre des Conventions et Accords internationaux et sous-régionaux signés et/ou ratifiés	1.1.1.1 Les Conventions et Accords régionaux et internationaux sur les forêts et l'environnement sont signés et/ou ratifiés par tous les pays de l'Afrique Centrale	D'ici 2025, tous les pays d'Afrique Centrale ont ratifié au moins 80% de Conventions et Accords signés à l'échelle sous-régionale, régionale et internationale
			1.1.1.2 Les dispositions et principes issus des Conventions et Accords internationaux et régionaux sont intégrés dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux	D'ici 2020, des instruments de gestion forestière et environnementale internalisant les dispositions des Conventions et Accords existent dans chacun des pays d'Afrique Centrale
			1.1.1.3 Les parties prenantes (gouvernements, parlements, collectivités locales, organisations de la société civile, opérateurs économiques, organisations nationales gouvernementales et non gouvernementales) s'approprient les politiques et les stratégies nationales du secteur forêts- et environnement dans tous les pays d'Afrique Centrale	Au moins 80% des initiatives des parties prenantes du secteur forêts et environnement (projets, programmes, stratégies, plans d'actions, etc.) sont alignées sur les politiques et stratégies nationales et sous-régionales d'ici 2020
			1.1.1.4 Les pays élaborent et défendent des positions communes et	Au moins un document de position commune sous-régionale est établi en

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impact direct/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de Résultats
			concertées tout en tenant compte du genre et des droits des peuples autochtones lors des négociations relatives aux Conventions internationales	tenant compte du Genre et des peuples autochtones et défendu annuellement lors de chaque session de dialogue international
		1.1.2 Renforcer et harmoniser les politiques, les cadres institutionnels et les législations nationales	1.1.2.1 Les politiques et lois nationales intégrant les évolutions rapides dans le secteur forêts-environnement sont révisées de manière concertée dans tous les pays d'Afrique Centrale	Tous les Pays d'Afrique Centrale ont révisé leur cadre institutionnel et législatif d'ici 2020 sur la base des directives de la COMIFAC
			1.1.2.2 Les programmes et projets nationaux intégrant les orientations du Plan de convergence et Accords internationaux et régionaux sont développés et mis en œuvre	D'ici 2018, chaque pays est doté d'un programme national forêts et/ou environnement intégrant les orientations prioritaires du Plan de convergence
		1.1.3 Mettre en œuvre de façon concertée les politiques forestières et environnementales et les législations nationales	1.1.3.1 Les politiques et stratégies forestières et environnementales nationales sont mises en œuvre suivant des un processus inclusif et participatif et la concertation multisectorielle à tous les niveaux	D'ici 2020, des cadres nationaux de concertation multifonctionnels établis dans tous les pays d'Afrique Centrale pour la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies forestières et environnementales tiennent au moins une assise par an.

Axe prioritaire d'intervention 2 : Gestion et valorisation durable des ressources forestières

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impact direct/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs Résultats
2.1 Assurer la préservation des écosystèmes forestiers dans un processus concerté d'aménagement du territoire	2.1 D'ici 2025, l'intégrité ¹ des domaines forestiers permanents de tous les pays d'Afrique Centrale est maintenue dans le cadre des schémas nationaux d'aménagement du territoire	2.1.1 Renforcer la planification et la sécurisation du territoire forestier	2.1.1.1 Le zonage des espaces forestiers est intégré dans les plans nationaux d'affectation des terres	D'ici 2025, au moins 7 pays d'Afrique Centrale disposent de données cartographiques sur les affectations consensuelles des territoires forestiers
			2.1.1.2 Les domaines forestiers sont sécurisés	D'ici 2025, au moins 30% du territoire forestier sont matérialisés dans chaque pays d'Afrique Centrale
			2.1.1.3. Les droits fonciers des populations locales et autochtones sont pris en compte dans les planifications et les législations forestières	Au moins 5 pays d'Afrique Centrale ont mis en place des mécanismes d'accès au foncier pour les activités de foresterie communautaire d'ici 2025
		2.1.2 Améliorer les connaissances qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières et fauniques	2.1.2.1 Les inventaires des ressources forestières (bois d'œuvre, PFNL, stock de carbone, etc.) et fauniques sont réalisés	D'ici 2025 les bases de données sur les inventaires des ressources forestières et fauniques sont disponibles dans au moins sept pays d'Afrique Centrale.
			2.1.2.2 Des observatoires nationaux et régional sont mis en place et opérationnels	D'ici 2025, tous les pays d'Afrique Centrale renseignent régulièrement l'OFAC à travers les Observatoires nationaux sur le secteur forêt-environnement

¹ Intégrité : superficie forestière et fonctions écosystémiques maintenues et sécurisées

		2.1.3 Assurer l'aménagement des écosystèmes forestiers	2.1.3.1 Les domaines forestiers permanents et tous les autres types de forêts sont mis sous aménagement	Au moins 80% des superficies forestières sont sous aménagement d'ici 2020 dans tous les pays d'Afrique Centrale
			2.1.3.2 Les règles et les normes de gestion durable sont élaborées de manière concertée et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque pays dispose d'au moins un document fixant les règles et normes de gestion durable d'ici 2020 conforme aux directives sous-régionales - Dans au moins 5 pays d'Afrique Centrale, les règles et normes de GDF établies sont appliquées par toutes les parties prenantes (gouvernements, organisations de la société civile, opérateurs économiques, organisations nationales gouvernementales et non gouvernementales) d'ici 2025 - D'ici 2025, tous les pays de l'Afrique Centrale recourent systématiquement et efficacement à l'évaluation environnementale des interventions majeures en milieu forestiers au plan national et transfrontière
2.2 Valoriser les ressources forestières et promouvoir la transformation plus poussée du	2.2 D'ici 2025, la contribution en valeur absolue du secteur forêt-environnement au PIB de chaque pays d'Afrique Centrale a	2.2.1 Améliorer la prise en compte de la valeur économique du secteur forêts et environnement	2.2.1.1 Les valeurs économiques des ressources forestières et environnementales sont connues et comptabilisées dans les statistiques nationales et régionales sur le PIB	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2025, chaque pays d'Afrique Centrale dispose des données actualisées sur l'importance économique de son secteur forêt-environnement - D'ici 2025, chaque pays dispose d'un

bois	augmenté d'au moins 25%	dans la comptabilité nationale et dans les statistiques régionales		compte satellite environnement au sein de la comptabilité nationale qui permettra l'estimation de la valeur du capital environnemental et des services environnementaux
		2.2.2 Améliorer la valeur ajoutée de l'exploitation et la transformation des ressources forestières	2.2.2.1 Les stratégies nationales d'industrialisation pour la transformation plus poussée des produits forestiers sont élaborées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, chaque pays d'Afrique Centrale dispose d'un plan pour la transformation plus poussée des produits forestiers - D'ici 2025, au moins 75% de la production industrielle nationale du bois d'œuvre est transformée localement - D'ici 2025, le volume des produits à forte valeur ajoutée a augmenté de 50% dans au moins trois pays d'Afrique Centrale - D'ici 2020, chaque pays de l'Afrique Centrale dispose d'un état des lieux sur les marchés nationaux et régionaux du bois
				<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, au moins 7 pays d'Afrique Centrale disposent d'une stratégie d'organisation des filières artisanales du bois et autres produits forestiers non ligneux - Au moins 50% des opérateurs des filières artisanales et PFNL sont regroupés et encadrés à travers des

			2.2.2.2 Les filières PFNL et filières artisanales contribuent au développement des économies nationales et locales	<p>stratégies nationales appropriées dans au moins 7 pays d'Afrique Centrale d'ici 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2025, au moins 7 des principales filières PFNL sont organisées et valorisées dans chaque pays d'Afrique Centrale - D'ici 2025, le volume des recettes issus des PFNL et des filières artisanales a augmenté d'au moins 25 % dans chaque pays d'Afrique Centrale
	2.2.3 Renforcer la légalité et promouvoir la certification forestière	2.2.3.1 Les systèmes de légalité et traçabilité des produits forestiers sont mis en place et opérationnels	Au moins 7 pays d'Afrique Centrale dispose d'un système de vérification de la légalité des produits forestiers d'ici 2020	
		2.2.3.2 Les mécanismes d'incitation à la certification forestière sont développés et mise en œuvre	D'ici 2025, au moins cinq pays ont pris des dispositions internes pour faciliter le développement de la certification forestière	

Axe prioritaire d'intervention 3 : Conservation et utilisation durable de la diversité biologique

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impact direct/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
3.1 Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	3.1.A) D'ici 2025, l'intégrité ² des Aires Protégées (AP) et Aires Protégées transfrontalières (APT) est maintenue à 100%	3.1.1 Renforcer le réseau des aires protégées nationales et transfrontalières représentatifs de tous les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins	3.1.1.1 Le nombre et les superficies d'aires protégées (AP) nationales ont augmenté	D'ici 2025 la superficie des Aires Protégées (AP) a augmenté de 5% au moins dans chaque pays
	3.1.B) La Contribution du secteur éco-touristique aux PIB nationaux a augmenté de 20% dans tous les pays d'Afrique centrale d'ici 2025		3.1.1.2 Le nombre des aires protégées transfrontalières (APT) a augmenté	D'ici 2020, au moins 2 APT ont été créées entre les pays d'Afrique Centrale et des Accords de coopération signés
			3.1.1.3 Les plans de gestion des AP et APT sont élaborés et/ou actualisés et mis en œuvre conformément au standard sous-régional	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, au moins 80% des AP et APT disposent d'un plan de gestion et d'un plan d'affaires actualisé - D'ici 2025, le score d'efficacité de gestion des AP d'Afrique centrale mesuré suivant le standard sous-régional augmente d'au moins 50%
	3.1. C) D'ici 2025,		3.1.1.4 Les moyens humains, matériels et techniques pour la gestion des AP et APT ont augmenté et/ou renforcés	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2025, les effectifs du personnel qualifié doté d'un statut particulier ont triplé dans les AP de tous les pays d'Afrique Centrale suivant le standard sous-régional - D'ici 2025, 80% des AP sont dotées des matériels et équipements adéquats dans les pays d'Afrique Centrale de l'espace COMIFAC.

² Intégrité : superficie forestière et fonctions écosystémiques maintenues et sécurisées

les populations des grands mammifères et autres espèces flores et faunes menacées des pays de l'Afrique centrale sont au moins stabilisées		3.1.1.5 Les écosystèmes aquatiques et marins, les espèces menacées et les ressources en eau douce bénéficient d'un statut et d'un programme de suivi et de protection	D'ici 2025, le nombre d'aires protégées marines, côtières, mangroves et de zones humides dotées des programmes de suivi et de gestion conformes aux orientations sous-régionales et internationales a doublé dans chaque pays d'Afrique centrale
		3.1.1.6 Une stratégie sous-régionale de gestion et valorisation des aires protégées est adoptée et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2018, la stratégie sous régionale est disponible - D'ici 2025, au moins 50% des résultats du Plan d'action sous régional et des stratégies nationales de gestion et de valorisation des AP sont atteints.
	3.1.2 Assurer le suivi écologique de la biodiversité dans les AP et en dehors	3.1.2.1 Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sur la biodiversité sont protégées et valorisées	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque pays d'Afrique centrale s'est doté d'une stratégie nationale de valorisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles d'ici 2020 conforme aux orientations sous-régionales et tenant compte du genre et des droits des peuples autochtones - D'ici 2025, chaque pays d'Afrique Centrale a démarré la mise en œuvre de sa stratégie nationale de valorisation des connaissances traditionnelles
		3.1.2.2 Des systèmes efficaces et statistiquement fiables de suivi-écologique (bio monitoring) sont mis en place et opérationnels	Au moins 7 pays d'Afrique centrale disposent d'ici 2020 de base(s) de données actualisée sur le suivi écologique de la biodiversité selon le standard sous-régional et tous les pays en disposent d'ici 2025

		3.1.3 Promouvoir la valorisation économique des aires protégées, de la filière faune et le développement de l'écotourisme	3.1.3.1 Des mesures appropriées pour l'exploitation et la consommation durables des ressources de la faune sont prises et appliquées suivant une approche participative	D'ici 2020, au moins 7 pays d'Afrique centrale disposent des instruments régissant l'exploitation et la consommation durable des ressources de la faune conformes aux orientations sous-régionales et tous les pays en disposent en 2025
			3.1.3.2 La contribution de la filière faune au développement socio-économique est améliorée	D'ici 2020, au moins 5 pays d'Afrique Centrale rétrocèdent une partie des revenus issus de la filière faune et de l'écotourisme aux populations locales et autochtones de manière équitable et tous les pays en rétrocèdent en 2025
				D'ici 2020 chaque pays d'Afrique Centrale dispose d'une base de données pour le suivi de la consommation et commerce des ressources de la faune
			3.1.3.3 Les capacités techniques, institutionnelles et infrastructurelles de la filière écotourisme sont renforcées	D'ici 2025, au moins 30% des AP dans tous les pays d'Afrique Centrale disposent de sites éco touristiques attrayants avec un personnel qualifié
		3.1.3.4 La contribution économique de l'écotourisme s'est accrue	D'ici 2025, le nombre de visiteurs dans les AP a triplé dans chaque pays d'Afrique centrale	
	3.1.4 Renforcer les mesures et les capacités de surveillance pour lutter contre le braconnage et la criminalité	3.1.4.1 Les systèmes nationaux et transfrontaliers de surveillance sont mis en place et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 60% des AP et APT disposent des unités/brigades de contrôle équipés et opérationnels d'ici 2025 - Des mécanismes d'alerte rapide pour lutter contre la criminalité faunique existent aux niveaux national et sous- 	

		faunique		régional d'ici 2017
			3.1.4.2 Des stratégies nationales et sous-régionale de lutte anti-braconnage (LAB) sont élaborées et/ou actualisées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, tous les pays d'Afrique Centrale disposent des plans nationaux de Lutte Anti-Braconnage conformes aux orientations sous-régionales - D'ici 2020, l'effort des patrouilles pour la LAB dans les AP, les APT a doublé
			3.1.4.3 Les capacités opérationnelles des brigades de LAB sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, les effectifs en personnel affectés à la LAB ont augmenté de 100% dans chaque pays d'Afrique Centrale - Le taux de braconnage diminue annuellement de 10% à partir de 2020 dans tous les pays d'Afrique Centrale
			3.1.4.4 Les quantités de produits d'espèces fauniques phares et/ou menacées d'extinction exportées frauduleusement sont sensiblement réduites	D'ici 2025, les quantités de produits d'espèces fauniques phares et/ou menacées exportées frauduleusement ont diminué d'au moins 80%.
			3.1.4.5 Un processus de plaidoyer est mis en place pour la lutte contre le trafic illicite de l'ivoire et la criminalité faunique au niveau sous-régional et	Au moins un évènement international sur la criminalité faunique est organisé d'ici 2017 et au moins 80% des recommandations issues de l'évènement mises en œuvre d'ici 2025

			international	
		3.1.5 Promouvoir la labellisation de la gestion durable et la valorisation des aires protégées (AP, APT, AMP)	3.1.5.1 Les principes, critères et indicateurs de la labellisation de la gestion durable et de la valorisation des aires protégées sont développés	D'ici 2020 l'Afrique Centrale dispose d'un référentiel de labellisation
			3.1.5.2 Les mécanismes d'incitation à la labellisation de la gestion et de la valorisation des aires protégées sont développés et mis en œuvre	D'ici 2025 au moins 10% des AP sont labellisées en Afrique Centrale
			3.1.5.3 L'évaluation périodique de l'efficacité de gestion des AP est effectuée régulièrement	Au moins 20% des AP sont évaluées tous les 5 ans dans chaque pays d'Afrique Centrale
3.2 Assurer l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques		3.2.1 Elaborer et mettre en œuvre des stratégies APA	3.2.1.1 Les stratégies nationales APA sont élaborées conformément à la stratégie sous-régionale APA, adoptées et mises en œuvre en tenant compte des aspects genre	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, tous les pays d'Afrique Centrale disposent d'une stratégie nationale et des cadres réglementaire et institutionnel sur l'APA - D'ici 2025, les revenus issus de l'accès et de l'exploitation des ressources génétiques ont doublé dans les pays d'Afrique Centrale

Axe prioritaire d'intervention 4 : Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'Impacts direct/Effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs Résultats
4.1 Lutter contre les effets néfastes des changements climatiques	4.1 D'ici 2025, le taux de déforestation et de dégradation des forêts est stabilisé dans tous les pays d'Afrique Centrale	4.1.1 Développer et mettre en œuvre les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques	4.1.1.1 La capacité des Etats à faire face aux effets néfastes des changements climatiques s'est accrue	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, tous les pays d'Afrique Centrale disposent des Plans/programmes d'actions nationales d'adaptation aux changements climatiques actualisés - D'ici 2022, tous les pays d'Afrique Centrale ont exécuté au moins la moitié des actions de leur PANA - Les infrastructures et/ou les mécanismes d'alerte prévus dans les PANA pour faire face aux aléas de changements climatiques sont mis en place et/ou renforcés aux niveaux national et sous-régional d'ici 2025
		4.1.2 Développer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques	4.1.2.1 Les systèmes nationaux de surveillance et de suivi du couvert forestier sont mis en place et opérationnels	D'ici 2020, tous les pays d'Afrique Centrale disposent des données actualisées sur l'évolution du couvert forestier
			4.1.2.2 Les stratégies d'atténuation (REDD+, Plan climat, NAMA) sont élaborées et mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, tous les pays d'Afrique Centrale disposent des stratégies REDD+, plans climat et/ou Plans nationaux d'atténuation aux changements climatiques (PNACC) - D'ici 2025, tous les pays d'Afrique centrale ont réalisé au moins la moitié des actions de leurs stratégies REDD+, plans climat et/ou Plans

				nationaux d'atténuation aux changements climatiques (PNACC)
			4.1.2.3 Les émissions de gaz à effet de serre issus de la déforestation et la dégradation sont maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2025, des instruments de mesure, suivi et reportage du carbone forestier sont mis en place dans au moins 5 pays - D'ici 2018, chaque pays d'Afrique Centrale publie les données sur les émissions de gaz à effet de serre issus de la déforestation et la dégradation
4.2 Inverser la tendance à la dégradation des forêts et des terres	4.2. Les superficies reboisées et/ou restaurées ont augmenté de 25% dans tous les pays d'Afrique Centrale d'ici 2025	4.2.1 Mettre en œuvre les plans d'action nationale et sous-régionale de lutte contre la désertification	4.2.1.1 Les plans d'actions nationales et sous-régionales LCD sont actualisés et mis en œuvre	D'ici 2020, 15% et en 2025 25% des superficies de terres dégradées sont restaurées dans tous les pays d'Afrique centrale
		4.2.2 Développer et mettre en œuvre des programmes nationaux de reboisement forestier	4.2.2.1 Les superficies des zones reboisées et/ou zones mises en défens ont augmenté	D'ici 2025, chaque pays d'Afrique Centrale a doublé sa superficie reboisée et/ou mise en défens
			4.2.2.2 Un dispositif de suivi de la déforestation et de la dégradation des terres en Afrique Centrale est mis en place et est opérationnel	D'ici 2018, l'OFAC intègre les indicateurs spécifiques dans les dégradations des terres dans sa base de données

Axe prioritaire d'intervention 5 : Développement socio-économique et participation multi-acteurs

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impact directs/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
5.1 Améliorer la contribution du secteur forestier au développement économique et au bien-être des populations	5.1 D'ici 2025, la contribution du secteur forêts et environnement à l'Indice de Développement Humain (IDH) a augmenté d'au moins 10% dans tous les pays d'Afrique Centrale	5.1.1 Accroître la contribution du secteur forestier aux économies des Etats	5.1.1.1 La contribution du secteur forestier au PIB/IDH est accrue	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, les recettes fiscales issues du secteur forestier ont augmenté de 25% dans au moins 5 pays d'Afrique centrale - Le nombre d'emplois issus du secteur forêt-environnement a augmenté de 25% d'ici à 2025
		5.1.2 Mettre en place et opérationnaliser des cadres juridiques et institutionnels de répartition équitable et de gestion des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques	5.1.2.1 Les mécanismes efficaces de rétrocession de la part des revenus de l'exploitation forestière et faunique aux populations locales et autochtones sont mis en place et/ou opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, au moins 7 pays disposent des textes fixant la répartition équitable des revenus issus de l'exploitation forestière et faunique - D'ici 2020, les instruments de gouvernance favorisant la gestion décentralisée et participative de revenus de l'exploitation forestière et faunique sont mis en place dans au moins 5 pays d'Afrique centrale - D'ici 2022, les revenus issus de l'exploitation forestière et faunique sont répartis selon les textes en vigueur dans au moins 5 pays d'Afrique centrale
			5.1.2.2 L'apport du secteur forêts-environnement dans la réalisation des infrastructures sociales et les initiatives de développement local	D'ici 2025, le nombre des infrastructures sociales et initiatives de développement local financées par les revenus issus de l'exploitation

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impact directs/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
			s'est accru	forestière et faunique a doublé dans au moins 5 pays d'Afrique centrale
		5.1.3 Favoriser le développement d'activités génératrices d'emplois et de revenus en milieu forestier	5.1.3.1 Les revenus des populations en milieu forestier ont augmenté	D'ici 2025, les revenus des ménages des populations riveraines des zones forestières issues de la valorisation des ressources forestières et de la faune ont doublé dans tous les pays d'Afrique centrale
			5.1.3.2 Le nombre d'emplois pour les hommes, les femmes et les jeunes dans le secteur forestier a augmenté	D'ici 2025, l'effectif des hommes, des femmes et des jeunes employés dans le secteur forestier a doublé dans tous les pays d'Afrique centrale
		5.1.4 Promouvoir la gestion communautaire et décentralisée des ressources forestières	5.1.4.1 Les mécanismes favorisant la gestion des forêts par les communautés locales et autochtones et collectivités décentralisées sont mis places, actualisés et opérationnels	D'ici 2025, le nombre de forêts gérées par les communautés locales (hommes et femmes), populations autochtones et/ou collectivités décentralisées a augmenté d'au moins 20 % dans 7 pays d'Afrique centrale
5.2 Renforcer la participation de toutes les parties prenantes notamment les populations vulnérables à la gestion forestière	5.2 Le nombre de documents de propositions des groupes vulnérables (jeunes, femmes, autochtones) pris en compte dans l'élaboration des politiques forestières a augmenté de 25% dans	5.2.1 Opérationnaliser les réseaux sous régionaux les plates-formes de concertation multi-acteurs	5.2.1.1 Les réseaux sous régionaux et les cadres de concertation multi-acteurs sont opérationnels aux niveaux local, national et sous-régional	Au moins une réunion de concertation multi-acteurs est organisée dans chaque pays et au niveau sous-régional par an

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impact directs/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
	tous les pays d'Afrique centrale d'ici 2025			
		5.2.2 Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des organisations de la société civile (OSC)	5.2.2.1 Le processus continu de plaidoyer pour la défense des intérêts des groupes cibles ³ est mis en place	Au moins 2 documents de plaidoyer adoptés de manière concertée et prenant en compte les intérêts des groupes vulnérables sont produits par pays annuellement
			5.2.2.2 Les capacités techniques des OSC à accompagner les groupes cibles dans le développement des activités génératrices de revenus (AGRs) et dans d'autres thématiques liées à la gestion durable des forêts (changements climatiques, APA, biodiversité, PES, etc.) sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2020, chaque pays dispose d'un programme de renforcement des capacités des OSCs en matière d'AGRs - Au moins deux OSC sont formées dans chaque pays d'Afrique centrale annuellement
		5.2.3 Renforcer la participation active des populations vulnérables à la gestion des ressources forestières	5.2.3.1 Les intérêts des populations vulnérables sont pris en compte dans la gestion des ressources forestières et fauniques	D'ici 2018, au moins 30% des représentants des OSC dans les comités de cogestion des forêts, des AP et des ressources fauniques appartiennent à des groupes vulnérables (femmes rurales, jeunes, populations autochtones)

³ Groupes cibles : communautés locales et groupes vulnérables (femmes, autochtones)

Objectifs stratégiques	Indicateurs d'impact directs/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
			5.2.3.2 La participation des populations vulnérables dans l'élaboration des politiques, des lois et des décisions relatives à la gestion forestière est accrue	D'ici 2020, toutes les politiques et stratégies nationales et sous-régionales concernant le secteur forestier-environnement intègrent explicitement les intérêts des femmes et des populations autochtones tels que recommandés par les plateformes de la CEFDHAC

Axe prioritaire d'intervention 6 : Financements durables

Objectif stratégique	Indicateur d'impact direct/effet	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs Résultats
6.1 Développer et opérationnaliser des mécanismes de financement durable et de paiement des services environnementaux pour une gestion durable des forêts	6.1 Les besoins de financement de la gestion durable des forêts sont couverts à au moins 75% d'ici à 2025 aux niveaux national et sous-régional	6.1.1 Mettre en place le mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC	6.1.1.1 Le mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC est mis en place par tous les pays	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les pays d'Afrique Centrale sont à jour vis-à-vis de leurs contributions égalitaires d'ici 2017 conformément au Traité de la COMIFAC - D'ici 2025, 0,1% des taxes d'importation des pays tiers sont reversées à la COMIFAC
		6.1.2 Promouvoir la taxation et les autres compensations pour les services environnementaux	6.1.2.1 Les fonds forestiers et environnementaux sont opérationnels	D'ici 2020, au moins 7 pays d'Afrique centrale disposent de Fonds forestiers et/ou environnementaux opérationnels
			6.1.2.2 Les taxes de conversion sur les superficies forestières affectées à d'autres usages sont instaurées et appliquées	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2017, au moins 7 pays d'Afrique centrale disposent des textes fixant les taxes de conversion sur les superficies forestières affectées à d'autres usages (mines, infrastructures, agro-industries, etc.) - D'ici 2025, les recettes provenant des taxes de conversion couvrent au moins 50% des besoins de financement du reboisement dans tous les pays d'Afrique centrale
			6.1.2.3 Les compensations issues de l'exploitation des ressources naturelles (mines, infrastructures, agro-industries, etc.) sont instaurées et appliquées	Les instruments de gestion pour la prise en compte des compensations issues de l'exploitation des ressources naturelles existent et sont appliqués dans chaque pays d'Afrique centrale d'ici 2025

		6.1.3 Développer des mécanismes novateurs de financement	6.1.3.1 Le partenariat avec le secteur privé pour le financement de la conservation est développé	D'ici 2020, au moins un accord de partenariat avec le secteur privé sur le financement des actions de conservation et de gestion durable des forêts est signé dans au moins 5 pays d'Afrique centrale
			6.1.3.2 Les Accords de conversion de la dette pour le financement de la conservation sont signés et mis en œuvre	D'ici 2020, au moins 20% de financement pour la conservation proviennent de conversion des dettes dans 3 pays d'Afrique centrale
			6.1.3.3 Les fonds fiduciaires et les fonds verts sont créés et opérationnels	D'ici 2025, au moins 3 pays d'Afrique centrale disposent d'un fonds fiduciaire et/ou un fonds vert opérationnels
			6.1.3.4 Les marchés du carbone sont développés à travers les processus REDD+ et autres mécanismes	D'ici 2020, au moins 2 projets pilotes de marché du carbone sont mis en œuvre dans au moins 3 pays d'Afrique centrale
			6.1.3.5 Une stratégie pour la recherche et la mobilisation des financements internationaux est développée et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2017, au moins un document de stratégie pour la recherche et la mobilisation des financements internationaux est élaboré - D'ici 2020, des financements nouveaux et additionnels sont captés à travers la mise en œuvre de la stratégie pour la recherche et la mobilisation des financements internationaux

AXES TRANSVERSAUX

Axe transversal 1 : Formation et renforcement des capacités

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs Résultats
1.1 Développer, harmoniser et mettre en œuvre les curricula et programmes de formation adaptés aux exigences actuelles et futures	1.1.1 Les institutions de formation révisent et mettent en œuvre les curricula et programmes de formation adaptés aux besoins et exigences actuelles et futures	D'ici 2018, au moins 50% des institutions de formation révisent et mettent en œuvre des curricula et programmes de formations harmonisés adaptés aux besoins actuels et futurs
1.2 Promouvoir les formations spécialisées de qualité en Afrique Centrale	1.2.1 Une charte / Label « qualité » des formations spécialisées définie au niveau de la sous-région avec un système de contrôle de performance est développée	D'ici 2020, l'Afrique Centrale dispose d'une charte / label « Qualité » des formations spécialisées
	1.2.2 Un cadre de concertation entre le secteur de la formation professionnelle et les secteurs privé et public est mis en place et opérationnel	D'ici 2017, les besoins en compétences sont recensés et/ou actualisés de concert avec les acteurs du secteur public et privé dans chaque pays d'Afrique Centrale et au niveau de la sous-région
1.3 Créer et/ou renforcer des pôles d'excellence dans la sous-région	Des pôles d'excellence dans diverses filières (SIG & télédétection, aménagement, certification et légalité, Agroforesterie, faune et aires protégées, transformation et valorisation du bois, changement climatique, PFNL, etc.) sont créés, renforcés et opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2025 au moins 2 pôles d'excellence sont créés au niveau régional et opérationnels - D'ici 2025, trois centres pilotes de formation professionnels s'engagent dans l'enseignement des sciences environnementales - D'ici 2020, au moins 1000 techniciens, 200 licenciés, 100 Master, 50 PhD sont formés en sciences environnementales dans les pays de l'espace COMIFAC

Axe transversal 2 : Recherche-développement

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
2.1 Développer, harmoniser et mettre en œuvre les programmes de recherche adaptés aux politiques forestières nationales et orientations sous-régionales	2.1.1 Les données actualisées sur la recherche sont disponibles par pays et au niveau sous régional	Un rapport sur les données de recherche est publié tous les trois ans dans chaque pays d’Afrique Centrale et au niveau sous régional à partir de 2017
	2.1.2 La stratégie sous-régionale relative à la recherche forestière et environnementale est adoptée et mise en œuvre	- D’ici 2017, la stratégie sous régionale est disponible - D’ici 2025, au moins 50% des résultats du plan d’action sous régional est atteint
	2.1.3 Les pays d’Afrique Centrale élaborent et mettent en œuvre des programmes de recherche forestière et environnementale conformément aux orientations sous-régionales	D’ici 2020, au moins 5 pays d’Afrique Centrale mettent en œuvre un programme national de recherche adapté aux orientations-sous régionales
2.2 Mettre en place un cadre de concertation et renforcer les partenariats entre la recherche et les autres parties prenantes	2.2.1 Un Réseau sous-régional des institutions de recherche et des chercheurs est mis en place et est opérationnel	Un cadre de concertation entre les institutions de recherche existe et est opérationnel d’ici 2018
	2.2.2 Des partenariats sont établis entre les institutions de recherche de l’espace COMIFAC, les institutions internationales et les utilisateurs (secteur privé, société civile, diverses autorités, etc.) sur des thématiques de recherche relatives à la gestion forestière	Au moins 3 partenariats entre les institutions de recherche et les utilisateurs sont établis en Afrique Centrale d’ici 2020
	2.2.3 Une base de données reliée à l’OFAC permettant le suivi des Conventions de recherche en Afrique centrale est établie et valorisée au niveau de la COMIFAC	La base des données OFAC fournit des données actualisées sur les résultats de recherche forestière d’ici 2020
2.3 Promouvoir le dialogue entre les scientifiques et les politiques pour la valorisation des résultats de la recherche	2.3.1 Des plates-formes d’échanges entre chercheurs, administrations en charge du secteur forêt-environnement sont créées, renforcées et fonctionnelles	Au moins 3 comptes-rendus de rencontres de dialogue entre chercheurs et administrations en charge du secteur forêts-et environnement sont disponibles d’ici 2025 dans tous les pays d’Afrique Centrale

Axe transversal 3 : Communication, sensibilisation, information et éducation

Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs Résultats
3.1 Elaborer, actualiser et mettre en œuvre une stratégie de communication sous-régional et au niveau national	3.1.1 La COMIFAC et les organisations sous-régionales disposent et mettent en œuvre leurs stratégies de communication	D'ici 2020, la COMIFAC et les organisations sous-régionales ont développés au-moins 5 outils de marketing et 10 supports de communication sur le Plan de convergence et ses réalisations
	3.1.2 Tous les pays d'Afrique centrale élaborent et/ou révisent et mettent en œuvre leurs stratégies de communication	D'ici 2025, chaque pays d'Afrique Centrale a développé au moins 2 outils de marketing et 5 supports de communication sur son programme forestier national arrimé au Plan de convergence
3.2 Développer et opérationnaliser des mécanismes de partage et d'échanges d'information sur le secteur forêts-environnement	3.2.1 Des plates-formes de communication sont créées et opérationnelles au niveau national et sous-régional	D'ici 2020, au moins 10 medias audio-visuels relaient des informations sur le processus COMIFAC et les réalisations du Plan de convergence en Afrique Centrale à travers les réseaux de communicateurs
3.3 Promouvoir la sensibilisation et l'éducation environnementale	3.3.1 Des programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale sont développés et mis en œuvre aux niveaux national et sous-régional au profit des toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 programmes de sensibilisation sur les questions environnementales sont élaborés et exécutés au moins à 30% aux niveaux national et sous-régional d'ici 2025 - D'ici 2020, chaque pays d'Afrique Centrale est doté des programmes scolaires à tous les niveaux (maternel, primaire et secondaire) intégrant l'éducation environnementale